



Les cours débiteront le **5 Octobre 2020** dans la nouvelle salle (anciennement le Gymnase de La Montjoie) sauf pour le cours Hommes qui reste dans le Gymnase N°1 et les activités de plein air.

Nous vous demanderons de régler votre cotisation en 3 chèques (1 par trimestre). En cas de fermeture en cours de saison, il vous sera rendu le ou les chèques non encaissés. Le nombre de personnes étant limité par cours (maximum de 25) il vous sera demandé de ne pas vous inscrire à plus de 2 cours similaires par semaine afin que l'on puisse accueillir le plus grand nombre.

L'inscription ne sera effective qu'avec le dossier complet, comprenant :

- 1 bulletin d'inscription dûment rempli, daté et signé
- 1 certificat médical de moins de 3 mois pour les nouveaux licencié(e)s qui sera valable 3 ans.
- La note d'information sur le protocole sanitaire signée et datée

Nouvelles dispositions obligatoires : Toute personne déjà adhérente à la GV et ayant fourni un certificat médical la saison dernière devra remplir un questionnaire de santé QS-SPORT remis à l'inscription.

- Vous répondez **NON** à **TOUTES** les questions : Pas de Certificat Médical à fournir
- Vous répondez **OUI** à Une ou plusieurs questions : fournir un certificat médical (en présentant le questionnaire rempli à votre médecin).

- Règlement à l'ordre de la GV St Denis en Val ; 139€ (1 personne) ou 246€ (2 personnes)
- 1 enveloppe timbrée à votre adresse si vous n'indiquez pas d'adresse mail
- 1 décharge signée d'un parent pour les mineurs.

Règlement 3 chèques, datés du jour de l'inscription, qui seront encaissés : - fin octobre 2020 (1^{er} trimestre) puis fin Janvier 2021(2^{ème} trimestre) et fin Avril 2021(3^{ème} trimestre).

Les chèques Comité d'Entreprise, Coupons Sport, Chèque-Vacances ANCV et bons CAF sont acceptés. Le chèque SPORT & BIEN-ETRE BY ACTOBI.COM "ne sera pas accepté comme paiement

Rappel : le certificat médical (valable 3 ans) reste obligatoire pour les nouveaux licenciés ainsi que pour tous ceux et celles ayant répondu par oui à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé remis à chaque adhérent(e) ou futur adhérent(e) au moment de l'inscription. Demandez à votre médecin qu'il y ajoute la pratique de la marche rapide si besoin. A défaut, l'assurance pourrait ne pas vous couvrir.

Les dossiers COMPLETS peuvent être remis :

- à votre responsable de cours lors d'une séance de gym.

Renseignements sur les **activités GV** auprès d'Annie LORAIN au 02.38.64.93.43

Pour découvrir nos activités, consulter notre blog : <http://gvstdenisval.canalblog.com>

Vous pouvez nous contacter à l'adresse e-mail suivante : gv.stdenisval@gmail.com

L'ASSEMBLEE GENERALE AURA LIEU LE VENDREDI 26 NOVEMBRE 2020 A 19H30 SALLE DE LA GARE.